

Sgen Infos

Dossier spécial

« circulaire de rentrée 2009 »

Circulaire n°2009-068 du 20-05-09 parue dans le BO du 21 Mai 2009

Chaque mot est pesé, chaque mot nous pèse. La rentrée qui s'annonce entérine les réformes mises en place cette année, malgré la contestation, malgré les protestations, malgré les résistances. La lecture des circulaires de rentrée depuis 2005 et l'évolution de leur contenu montre que les développements pédagogiques des grands axes éducatifs s'amenuisent, remplacés par un catalogue de mesures, une série d'affirmations et un vocabulaire nouveau ancrant délibérément l'école publique dans sa déprofessionnalisation et sa marchandisation. Assurément la communication prend une place primordiale dans la politique ministérielle.

Les grands axes sont déclinés en 15 priorités :

- Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle
- Améliorer la pratique des langues vivantes
- Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable
- Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage
- Lutter contre la violence et les discriminations
- Aider les élèves à prendre en charge leur santé
- Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation
- Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences
- Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs
- Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle
- Améliorer la scolarisation des élèves handicapés
- Améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté
- Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés
- Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

Vous trouverez ci-dessous une analyse partielle de ce document, dans lequel on constate que l'enseignement est proposé de plus en plus **en dehors du temps scolaire**, et sous forme de **services** dont on précise bien qu'ils sont **gratuits** ! De plus, la plupart de ces dispositifs sont aléatoires (sur la base du volontariat des enseignants pendant les vacances), et facultatifs (la décision de participation revenant aux familles).

Améliorer la pratique des langues vivantes :

L'accent est mis sur l'organisation de **stages d'anglais gratuits offerts** aux lycéens. Il ne s'agit pas de déterminer un enseignement visant un niveau à atteindre, mais de laisser faire le marché, auquel on devra s'adapter :

« Ces stages sont encadrés prioritairement par des professeurs volontaires. Toutefois, un système de recrutement en ligne (<http://www.recrutlangues.education.fr>) était accessible à d'autres intervenants potentiels, notamment pour les stages de vacances d'été : étudiants étrangers, locuteurs natifs, assistants étrangers, assistants pédagogiques, assistants d'éducation anglophones. »

Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences :

Ah ! Ces évaluations en CE1 et CM2 ! Il est dit qu'elles « apportent au maître l'outil de référence indispensable à l'appréciation des connaissances et des compétences des élèves ». Avec un codage binaire qui ne prend pas en compte les résultats à moitié justes, on peut en douter. Les remontées incomplètes des résultats, les conditions de passation avec résultats divulgués sur le net, entre autres, n'ont pas empêché le ministère de produire des chiffres et des tableaux, ce qui laisse pour le moins douter de la « référence » des outils.

On peut aussi lire une critique des évaluations de CE1 qui ont été passées fin mai en France :

Et si l'on évaluait l'évaluation de CE1...

Une bonne évaluation est légitime et indispensable pour l'élève, l'enseignant et les programmeurs de l'E.N. Mais tout évaluateur doit connaître les limites de l'évaluation qu'il propose". C'est le rôle que se fixe Jacques Delacour qui analyse pour nous l'évaluation de CE1.

Rien ne permet d'affirmer que les items proposés constituent un reflet exact de ce que devrait savoir l'élève. Ils reflètent le souhait du programmeur. Vous pouvez toujours souhaiter que votre enfant de 2 ans parle 4 langues... Encore moins probable, une courbe de Gauss, rendant compte de l'éparpillement des résultats, ne signifie pas des niveaux insuffisants, moyens ou supérieurs de connaissances. On a déjà fait le coup avec le QI... Chaque item devrait faire l'objet d'une publication de ses résultats. On verrait ainsi que l'item « désigner le plus petit nombre » est beaucoup plus réussi que les problèmes. Peut-on décemment additionner ces deux items pour déterminer le niveau de l'élève ? A la limite, le problème n'est-il pas le seul à rendre compte de la capacité mathématique ? Mais si les résultats aux problèmes sont désastreux, ne faut-il pas penser que leur niveau n'est pas de CE1 ? J'invite les maîtres à proposer les problèmes dans toutes les classes de l'école pour vérifier la progression du succès. Ils seront peut-être surpris de voir que certains CM1 ne réussissent pas !

Et que vont apporter ces évaluations pour une réflexion sur l'efficacité des pédagogies appliquées ici ou là en CE1 ? A-t-on seulement essayé de comprendre pourquoi des classes équivalentes n'ont pas les mêmes résultats ? On a parlé de l'effet maître, mais l'effet pédagogie est-il contrôlé ? Peut-être par peur de constater que certaines pédagogies, dites marginales et seulement tolérées, réussissent mieux que la pédagogie « officielle ».

Autre remarque : comment ne pas penser que la publication prématurée des épreuves ne va pas en changer les résultats ? Il serait bien dommage que des élèves trouvent de l'aide directe ou indirecte, qui se retournerait contre l'E.N. dont on se gausserait des résultats désastreux. La pression mise sur les enseignants, en publiant les résultats (ils le seront d'une façon ou d'une autre) devrait les conduire à ouvrir un contre-feu tout simple, faire passer les items les plus difficiles à tous les élèves de l'école. En comparant les résultats avec les CE2 ou même CM1, on aurait des surprises. De même, en réunion de parents, puisque ces derniers connaissent le système en base 10, leur demander de compter en base 4, leur réapprendre le système de numération (comptage) positionnelle en base 4 puis leur faire appliquer leur savoir sur une soustraction à retenue en base 4. Cela leur donnera une idée de ce qui est demandé en CE1 à leurs enfants.

Et il est dommage qu'un outil comme l'échelle Dubois-Buyse reste inutilisé pour tester l'orthographe lexicale. Là encore, les maîtres peuvent proposer à la dictée une liste de mots tirés de l'échelon 11 et vérifier la situation de leurs élèves par rapport à une statistique établie sur 1 717 765 graphies réalisées par 59 469 élèves. Mais au fait, connaît-on cette échelle si pratique au Ministère ?

La messe est dite : il faudra beaucoup de savoir-faire, d'expérience, de connaissances, de mesure et d'intelligence pour parvenir à tirer quelque enseignement profitable de cette évaluation. Une telle dépense d'énergies, de temps,

de finances, mériterait que cela aboutisse à des constats profitables pour tous : programmeurs officiels, enseignants, élèves et parents.

Les résultats doivent aussi remettre en question un retour trop accentué du balancier programmatique : avoir abandonné certains points des programmes de 45 ne signifie pas qu'il faut y revenir en totalité. Un long travail d'équilibre entre la pratique réalisable et les programmes reste à faire, sachant que le savoir enseigné n'est finalement que le support d'un développement intellectuel et moral que la pédagogie met en place pour faire de l'apprenant momentané un apprenant perpétuel.

(Les commentaires point par point :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2009/05/EvaluerEvaluationCE1.aspx>)

Seuls quelques points ont fait l'objet d'une critique que j'espère éclairée. L'ensemble ne répond pas du tout à un objectif d'évaluation formative et assez mal aux critères d'une évaluation sommative fiable. Aucune conclusion sérieusement étayée ne peut être tirée de l'ensemble des résultats.

Jacques Delacour Directeur d'école honoraire

Un paragraphe est intitulé « Les évaluations nationales, un nouvel outil pour faire la classe ».

On y lit que « Les maîtres disposent désormais d'un bilan objectif qui fait apparaître les difficultés comme les réussites de chaque élève pour chacune des compétences. » Comme dit précédemment nous ne le pensons pas ! De plus, le « pilotage par l'évaluation » que l'on emprunte au système anglo-saxon, se met en place : « A l'échelle de la circonscription et du département, l'évaluation nationale est un outil de pilotage au service du progrès des élèves. »

Rapprochons cette circulaire de celle qui vient de sortir sur le rôle des Inspecteurs de l'Éducation nationale (Circulaire n° 2009-064 du 19-5-2009 parue au BO n°22 du 28 Mai 2009) :

(...) Un soin particulier est apporté au suivi des évaluations nationales et à l'analyse des résultats aux examens. En la matière, l'expertise des inspecteurs ne se limite pas à dresser des constats. Les corps d'inspection ont le devoir de conseiller les professeurs, d'impulser et d'encourager les « bonnes pratiques ». La liberté pédagogique dont bénéficient, pour organiser leur enseignement, les personnels enseignants de l'enseignement scolaire, dans le cadre notamment des dispositions des articles L. 921-1-1 et L. 311-3 du code de l'éducation, ne sera pas le prétexte de pratiques qui font obstacle à l'acquisition des savoirs. L'expertise déployée dans ce cadre s'exerce à l'échelle de la classe, de l'école ou de l'établissement, mais aussi sur des territoires plus vastes : circonscription du 1er degré, bassin, département, académie. Dans l'académie, elle conduit, selon une fréquence prévue par le P.T.A., à la rédaction d'un rapport sur l'état des disciplines ou spécialités, transmis au recteur et tenu à la disposition de l'inspection générale.

Le management : L'inspecteur conçoit ses interventions directes auprès du personnel enseignant comme un acte de gestion de la ressource humaine et éducative de l'académie. L'avis de l'inspecteur est sollicité par l'autorité académique dans tous les grands actes de gestion des personnels : titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation. Pour autant cet avis ne se fonde pas nécessairement sur une inspection, car celle-ci n'est pas l'unique moyen d'évaluation des professeurs. Il faut ici insister sur le rôle des conseillers pédagogiques et des professeurs chargés de mission auprès des inspecteurs. Ces personnels sont en mesure de fournir des éléments d'appréciation documentés sur l'activité des personnels enseignants. Les chefs d'établissements apportent eux-aussi au recteur et aux corps d'inspections des éléments d'appréciation sur la manière de servir des personnels enseignants au travers de la notation administrative.

L'inspection individuelle « de gestion », intervient, notamment, au début de la carrière d'un enseignant, mais également à l'occasion d'un « bilan à mi-parcours », ou si surviennent des difficultés, ou le cas échéant lorsque l'enseignant entend poursuivre sa carrière dans l'enseignement supérieur, dans la formation d'adultes ou dans l'encadrement. Il entre d'ailleurs dans les missions des inspecteurs de détecter les talents et de les promouvoir en lien avec les services de G.R.H. de l'académie, dans l'intérêt de l'institution. (...)

Une évaluation productiviste

Les dernières lignes du préambule des programmes sont édifiantes. Les enseignants seront libres de leur méthode, mais auront une évaluation davantage centrée sur les résultats des élèves. Ce mot de « méthode » nie la complexité des connaissances professionnelles. Il renvoie à l'idée d'un « process » de type industriel qu'il suffirait d'appliquer. L'inspecteur qui, en principe, observe et évalue les gestes professionnels (dans le sens qu'il leur donne de la « valeur ») deviendra-t-il un simple contrôleur ? Pierre Frackowiak y réfléchit dans un article intitulé « Refonder le métier d'inspecteur : un enjeu décisif... » : *« Les pressions de l'institution, les exigences de quantification, la systématisation d'évaluations contestables et contestées, le déni manifeste de la pédagogie, poussent mécaniquement les inspecteurs à privilégier et à développer la demande, souvent impérative ou perçue comme telle, de documents, ce que les destinataires nomment volontiers et à juste titre, la paperasse. Malgré l'inscription dans la loi de la liberté pédagogique, on multiplie les contrôles, les injonctions, les enquêtes, les rappels à l'ordre. Comme si ce qui se passe dans la classe était sans importance, comme si c'était toujours la même chose, et comme si le plus important, c'était les résultats aux exercices. On est alors incapable de mettre en relation des résultats et les pratiques qui les produisent. On passe ainsi à côté de l'essentiel, la réalité des apprentissages, la richesse des interventions du maître observant les réactions des élèves mis en situation de réfléchir, de choisir des procédures, de préparer une description de leurs stratégies. »* (29 septembre 2008)

Lutter contre la violence et les discriminations :

Dans l'introduction « Répondre aux enjeux de la société », il est affirmé que « Les mutations sociales entraînent de nouveaux risques (violence, discriminations, risques sanitaires) contre lesquels l'École doit protéger les élèves. Elle a aussi le devoir de leur transmettre les valeurs de la République. »

Dans le contexte actuel de société policée (enfants de 6 et 10 ans emmenés dès leur sortie de l'école au commissariat, interrogatoire d'un enfant de 8 ans), ces affirmations pourraient permettre de justifier n'importe quel acte répressif.

Dans le paragraphe « Le refus de la violence », il n'est fait état que de REPRESSION des atteintes, des injures, des menaces et des agressions contre les membres de la communauté éducative.

On aurait pu imaginer dans une circulaire de rentrée un rappel sur la prévention de tels actes par l'instauration d'un climat, d'une ambiance propices au travail, amenés par les échanges, les dialogues entre les partenaires de la communauté éducative. Rien ne peut remplacer les rapports humains dans l'éducation d'un jeune, mais pas forcément ceux des partenaires de proximité indiqués : police, gendarmerie, justice.

Dans « la prévention des violences intrafamiliales », nous préférons ne pas oser de rapprochements avec l'idée de détection précoce des comportements à risques. Un petit rappel datant de six mois :

Délinquance des mineurs: détecter les troubles du comportement dès 3 ans?

JUSTICE - Le porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, relance le débat autour du processus de détection précoce des comportements à risques chez les mineurs...

Le sujet avait déclenché un véritable tollé en 2006. Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, a relancé l'idée d'une détection des troubles du comportement chez l'enfant dès le plus jeune âge, [pour faire face à la délinquance des mineurs](#).

«En 1945, un mineur sur 166 était mis en cause dans une affaire pénale, aujourd'hui c'est un sur trente, il faut réagir», a déclaré Frédéric Lefebvre sur Europe 1. «Je ne pense pas» que ce soit trop tôt, a-t-il dit à propos de [la proposition de fixer la responsabilité pénale à 12 ans faite par la commission Varinard](#) chargée de réformer la justice pénale des mineurs

Toujours plus loin

«Moi, je souhaite qu'on aille même sans doute un peu plus loin», sur «la question de la détection précoce des comportements», a-t-il ajouté. «Cela a été dans beaucoup de rapports. On dit qu'il faut le faire dès l'âge de trois ans pour être efficace», a-t-il relevé.

«Je ne suis pas un spécialiste, donc je ne déterminerai pas à quel âge il faut le faire», mais «quand vous détectez chez un enfant très jeune, à la garderie, qu'il a un comportement violent, c'est le servir, c'est lui être utile à lui que de mettre en place une politique de prévention tout de suite», a expliqué le député des Hauts-de-Seine.

La prévention pour éviter le pénal

«Si on veut éviter d'avoir à appliquer le pénal très tôt, il faut essayer de faire de la prévention, il faut accompagner ces enfants dont on voit qu'ils sont en train de partir sur un mauvais chemin», a-t-il dit.

En 2006, des projets de détection précoce des troubles du comportement dès le plus jeune âge pour prévenir la délinquance, s'appuyant sur un rapport de l'Inserm, avaient suscité un tollé chez les professionnels de la petite enfance, éducateurs et «psys». Une pétition intitulée «[Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans](#)», avait recueilli plus de 46.000 signatures.

MD avec agence. *Source : 20minutes.fr*

Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs :

Le terme de « **gratuit** » apparaît tout de même 7 fois dans le document alors que la notion d'école gratuite était auparavant évidente, inhérente à l'école publique... A priori l'éducation nationale va fournir des services séduisants et gratuits : stages de langues, stages de remise à niveau, aide personnalisée... nous devenons progressivement des prestataires de services, dans une école marchande. On peut imaginer les parents venant faire leur petit marché : une touche de stages de langue, une touche d'aide personnalisée...

Tous ces services étant **offerts** en dehors du temps scolaire, nous aurions préféré des directives sur l'organisation de l'enseignement dispensé pendant le temps scolaire, avec une analyse des difficultés pour parvenir aux objectifs fixés, proposant des pistes pédagogiques (oh ! le « gros mot ») prenant en compte l'évolution comportementale des élèves, des familles.

Aider les élèves à prendre en charge leur santé :

Le nombre de psychologues scolaires et de personnel médical dans les établissements restant insuffisant, nous avons des doutes sur cette aide !

Il appartient donc au « projet d'école » de permettre l'éducation à la sexualité, la prévention des conduites addictives, l'éducation à la nutrition, la pratique régulière de l'activité physique, la sensibilisation aux bonnes postures, et la formation aux premiers secours.

Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire :

On propose des médiateurs (contrat aidé) pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage dans des établissements du second degré dont l'équipe de direction n'est pas complète (pas de CPE, de proviseurs, de proviseur adjoint...).

Pourquoi recruter des médiateurs ? Ne vaudrait-il pas plutôt rendre l'école accueillante et attractive ?

N'y a-t-il aucune réflexion à avoir sur la concurrence effrénée entre la société consumériste vivant dans l'immédiateté et la société scolaire chargée d'apprendre à méditer, prendre du recul, différer ses envies ?

Pour conclure, nous pensons que cette circulaire confirme les craintes de « main basse sur l'école publique », réunies dans l'ouvrage éponyme de Muriel Fitoussi et Eddy Khaldi aux éditions Demopolis.

Nous en voulons pour preuve le texte sur le financement du privé adopté en commission à l'Assemblée et par le Sénat, l'ouverture prévue d'un collège « De Villiers » à Montaigu (Vendée) en 2012-2013

Il est donc temps de faire entendre d'autres projets !

Dès le 6 Juin, vingt organisations, dont le Sgen-CFDT répondent à « l'appel de Rennes » et organisent les « Assises nationales pour l'éducation », dont l'objectif est la construction **d'un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse**.

IL FAUT Y CROIRE !

- Philippe Meyrieu a rédigé des propositions dans son ouvrage Pédagogie, le devoir de résister (ESF)

Ainsi donc la pédagogie ne serait plus à la mode et les temps seraient à la " restauration " de l'autorité et au retour des " bonnes vieilles méthodes ".

Nous croulons sous les injonctions de ceux qui, en matière éducative, sont revenus de tout sans jamais y être allés ! Philippe Meirieu montre ici qu'au contraire nous avons, plus que jamais, besoin de pédagogie. Face à la société du zapping et du caprice mondialisé, face aux difficultés d'attention et d'apprentissage qui ne cessent de croître dans les classes, le choix est clair : ou bien la normalisation et l'exclusion des gêneurs, ou bien une pédagogie capable de mettre les élèves au travail et de les réconcilier avec l'École.

Tous ceux qui croient à l'éducation trouveront ici un texte fort, clair, concret, sans concessions. Un texte de résistance et d'espérance.

- Les pédagogues Freinet de l'Institut Coopératif de l'École Moderne de l'Hérault (ICEM 34) ont émis 12 propositions pour l'école maternelle et élémentaire.

Un clic :

http://www.icem34.fr/detail.php?nw_id=331&title=12+propositions+pour+1%92%e9cole+primaire



Les réformes scolaires qui sont engagées ne nous conviennent pas. Nous pensons qu'elles vont à l'encontre d'une éducation équitable et émancipatrice. Pourtant, si lutter contre est indispensable, c'est insuffisant parce qu'on ne se satisfait pas de ce qui existe.

C'est pour cela, qu'au-delà du devoir de contestation de ce que l'on nous demande d'accepter, nous formulons une série de 12 propositions pour l'école à venir. Ces propositions, sans véritable hiérarchie, tendent à faire de cette institution de la République, un organe fort en matière d'éducation, d'instruction, de formation du citoyen, de respect, de tolérance et de solidarité, le tout dans une logique qui verraient tous les enfants en profiter, quelles que soient leurs différences.

De manière à ce que la vie nous soit douce dans le futur...

**Faites-nous part de vos remarques sur cet article,
faites-nous connaître d'autres propositions,
afin que la mise en réseau de toutes ces énergies
nous redonne espoir et nous permette
d'être une force de proposition alternative crédible !**

Sgen-CFDT Picardie

52 rue Daire 80000 Amiens

03.22.92.84.40

amiens@sgen.cfdt.fr

<http://sgencfdt.picardie.free.fr/>